

Marcel Jaeger, titulaire de la chaire travail social et d'intervention sociale au Conservatoire national des arts et des métiers. Car il ne s'agit pas d'un dispositif de formation mais d'un corpus de compétences et de connaissances auquel pourront se référer les écoles, y compris les centres monofilières. L'enjeu n'est pas plus de réunir des étudiants sur des enseignements communs, parfois sur des thèmes périphériques, mais de les former sur le même socle de savoirs propres au métier du travail social. « Mais on n'aura fait comprendre cette notion et défini ce corpus commun, on n'est pas avancé », tempère Marcel Jaeger, qui la phase qui doit se poursuivre est l'élaboration du plan d'actions rendus par le processus des « états généraux ».

« incertain ». Le même sentiment d'attente du côté de la Fédération nationale des assistants de service social (ANAS), dont les préconisations – définir, après concertation, un socle commun de 30 %, afin de renforcer la culture commune – ont également inspiré celles du rapport parlementaire. « Nous sommes rassurés par les paroles prononcées par les ministres et par le Premier ministre, qui sont un acte de valorisation du travail social », déclare Anne-Brigitte Cosson, présidente de l'association. « Nous avons l'impression d'avoir été entendus, y compris sur le contenu de la formation continue sur lequel nous avons insisté. Mais reste à savoir que contiendra le plan... » Le fait que les métiers et les identités professionnelles aient été conservés est un soulagement, selon Marie-Pierre Arifont, administratrice de l'ANAS. « Mais, au-delà du socle commun de 30 %, c'est le contenu du socle commun qui importe. Plus globalement, sur l'ensemble du rapport, les intentions sont là, mais se posent les questions de la mise en œuvre, des moyens, et de la façon dont la concertation qui doit précéder l'annonce du plan est envisagée. »

De son côté, le Syndicat national des assistants sociaux de l'Éducation nationale-UNSA annonce porter auprès du ministère d'« ultimes propositions en prévision du plan d'actions ».

La CGT se montre nettement plus dubitative. « Il y a une contradiction entre plusieurs propositions relatives aux formations, puisque la députée préconise aussi de mesurer la pertinence d'une réorientation globale des 14 diplômés en travail social. Tout cela n'est pas très clair », se méfie Alain Dru, coordonnateur de la

CGT pour le travail social. « Les 30 % de socle commun existent déjà ! », tonne Christine Sovrano, formatrice et membre du collectif « travail social » de la CGT. Je ne vois pas de différence entre la note de problématique des « états généraux » et le rapport, qui semble légitimer quelque chose qui va continuer à marche forcée. On nous présente la « carotte » de la reconnaissance au grade licence alors qu'elle devrait découler de la mise en crédits européens des formations depuis 2013 ! Il aurait plutôt fallu se saisir du constat que les travailleurs sociaux sont de plus en plus déconnectés du terrain pour améliorer leur formation. »

Contre-propositions

Plusieurs organisations, dont pour l'instant la CGT, la FSU, Solidaires, la Fédération autonome de la fonction publique, avec le collectif Avenir éducs, auxquels devraient se joindre des organisations professionnelles, prévoient d'organiser des états généraux « alternatifs », le 16 octobre, pour réagir aux orienta-

tions annoncées et faire des contre-propositions. Sur les formations, « les modifications à très court terme pour conserver en apparence les diplômés pourront déboucher dans quelques années sur des diplômés préparant à des professionnels extrêmement polyvalents », craint Alain Dru, qui en veut pour preuve, dans le rapport de la députée, la proposition d'élargir l'intervention des éducateurs de jeunes enfants à l'école maternelle et de leur confier des fonctions managériales (voir encadré ci-dessous). Au-delà du rapport, poursuit-il, « nous voulons mobiliser les professionnels sur le discours de Manuel Valls, qui fait référence à une mission « prédictive » du travail social, selon lui à même de « décrypter les signes avant-coureurs de dérive ou de rupture ». Nous sommes également opposés à son chantage à la signature de l'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations dans la fonction publique ! Selon lui, ce serait la faute des syndicats si les travailleurs sociaux n'accèdent pas à la catégorie A... »

POUR LA FNEJE, DES PROPOSITIONS QUI VONT DANS LE BON SENS

La Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE) estime que les propositions du rapport pour ce métier – adapter le contenu de la formation à un public plus large (0-6 ans) ainsi qu'aux fonctions managériales et favoriser l'intervention des EJE dans les écoles maternelles – vont dans le sens de ce qu'elle a défendu au cours des auditions de la députée. « Une sensibilisation au management est déjà incluse dans la formation des EJE depuis la réingénierie de leur diplôme en 2005, expliquent Véronique Jacquet et Julie Marty Pichon, coprésidentes de la fédération. Cette dimension doit être étayée avec des méthodologies opérationnelles afin que les professionnels soient mieux équipés face aux problématiques quotidiennes de gestion financière et ressources humaines des directeurs de structures. Nous serons vigilants à ce que nos missions, tout en

répondant à ce besoin, conservent les dimensions de pédagogie, d'approches sociale, comme l'accompagnement à la parentalité, pour construire une cohérence éducative avec les familles. Nous portons en effet une double compétence – travailler auprès des enfants et des familles et être en mesure d'occuper des postes de coordination ou de direction. »

L'intervention des EJE auprès des enfants de 0 à 6 ans et à l'école maternelle n'est pas non plus une nouveauté, soulignent les coprésidentes de la FNEJE. « Ils sont les travailleurs sociaux spécialistes de l'accueil des 0-7 ans et de leur famille. De plus, bien avant l'école maternelle, les EJE, anciennement nommées jardinières d'enfants, accueillaient les 2-6 ans au sein des jardins d'enfants. Il y a eu ensuite de nombreuses expériences intéressantes de « dispositifs passerelles », par

exemple. Mais dernièrement, les EJE ont peu à peu été évincés de l'Éducation nationale. Or nous pensons que l'apport des spécificités multidimensionnelles de l'EJE en matière de petite enfance au sein des écoles maternelles serait un atout fort, comme lorsque celles-ci accueillent des enfants de deux ans. Nous sommes favorables depuis longtemps à davantage de coopération, tout en étant attachés à nos compétences de travailleur social, dans une logique de complémentarité. Ainsi nous nous rapprocherions des « systèmes intégrés » d'une grande majorité des pays européens, système qui pourrait s'appuyer, en France, sur un « curriculum » petite enfance mettant en cohérence et rapprochant les ministères de la Santé, des Affaires sociales et de l'Éducation nationale. » Mais, ajoutent les représentantes de la FNEJE, reste « à définir conjointement ce que contiendra le plan d'actions du ministère... »